Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 069-200035046-20250513-DC_2025_19-DE

Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais
25, chemin du stade
69670 VAUGNERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°19/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le treize mai à 18h00
Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Morgan GRIFFOND, président du Syndicat.

Date de convocation : 07/05/2025

Nombre de membres
En exercice : 24
Présents : 17
Votants : 17

Présents : **AIGLON** Olivier ; **BIAGGI** Olivier, **BERARD** Serge ; **BREUZIN** Fabien ; **BROUILLET** Isabelle, **CHIRAT** Florent, **COMBET** Damien, **COSTE** Marc, **FOUILLAND** Pierre ; **GAUQUELIN** Françoise ; **GRIFFOND** Morgan, **GOUGNE** Yves, **GRILLON** Valérie ; **JAUNEAU** Jean-Claude, **MALOSSE** Daniel, **NELIAS** Agnès (suppléante de BERGER Marie-Agnès), **THIMONIER** Jean-Marc

OBJET :

Forêt
-
Convention de partenariat avec le Centre National de la Propriété Forestière

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2018-09-13-003 du 13 septembre 2018 relatif aux statuts et compétences du syndicat mixte de l'Ouest Lyonnais, et notamment celle relative au plan climat énergie territorial (PCAET) ;

Vu la délibération n°11/2025 du 25 mars 2025, approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Le Vice-Président expose ce qui suit :

Dans le cadre d'une convention d'objectifs passée depuis 2012 entre les Territoires de la CCMDL et du SOL, le CNPF et la Région Rhône-Alpes, un travail d'animation a été engagé et a permis de créer une dynamique locale autour de la forêt.

En parallèle la CCMDL et le SOL ont des attentes quant à une meilleure valorisation des boisements présents sur leurs territoires, à une meilleure mobilisation de la ressource bois et une utilisation locale de certains produits forestiers (bois énergie, construction bois), tout en préservant la biodiversité et la qualité des paysages. Ces territoires sont, d'autre part, engagés dans une

Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 069-200035046-20250513-DC_2025_19-DE

démarche TEPOS et mettent en place leur PCAET avec des objectifs en termes de réduction des consommations énergétiques, de limitation des gaz à effet de serre et de remplacement d'une certaine part des énergies fossiles par des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, un temps dédié de technicien CNPF permettra la mise en œuvre d'actions opérationnelles en adéquation avec la volonté locale d'exploiter durablement le potentiel existant de la ressource forestière.

Cette animation vise donc à améliorer la mobilisation locale de bois en augmentant la surface mise en gestion et en faciliter son exploitation (accès, regroupement), tout en développant une gestion durable prenant en compte les impacts du changement climatique sur les Territoires. Enfin, de nouveaux débouchés pour la ressource locale seront recherchés.

Pour 2025, la répartition des 75 jours d'animation sera organisée comme suit :

1 – Regrouper les propriétaires et le foncier forestier : 25 jours

- développer la gestion collective avec appui à l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière des Monts et Coteaux du Lyonnais (accompagnement au développement des surfaces regroupées au sein de l'association, massification, lancement des chantiers d'exploitation, identification d'opérateurs pour l'exploitation, communication) ;

- bourse foncière : appuyer les propriétaires pour la vente ou l'achat de parcelles forestières (en particulier par le site Laforetbouge.fr, par l'information des voisins pour épurer le droit de préférence) afin de faciliter le regroupement de petites surfaces et la création d'unités de gestion plus importantes.

2 – Améliorer l'accès à la ressource et sa valorisation : 15 jours

- animation et appui pour le montage de projets concrets de desserte forestière afin d'améliorer la mobilisation des bois ;

- réalisation d'une réunion à l'issue des travaux de desserte sur le bon usage de la voirie et proposer des chantiers groupés ou l'intégration à l'ASLGF MCL ;

- approfondir la connaissance sur les surfaces exploitées ces dernières années et les dessertes ;

- appui à la valorisation du châtaignier, des essences d'avenir et du bois énergie (si besoin à Fibois).

3 – Adaptation au changement climatique et valorisation du captage carbone en forêt : 10 jours

- développement de projets « expérimentation changement climatique » et « captation Carbone » Label Bas Carbone (friches agricoles identifiées…)

- appui des propriétaires à la suite de dépérissements

- conseils sylvo-climatiques avec l'outil Bioclimsol du CNPF

- appui des propriétaires dans la démarche Sylv'Acctes (information, aide au dépôt de dossier)

4 – Appui technique transversal : 25 jours

- appui technique auprès des propriétaires forestiers privés (conseil terrain, accompagnement de projets, formation, …)

- communication propriétaires – envoi plaquette locale + conseil technique

- communication grand public

Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 069-200035046-20250513-DC_2025_19-DE

- lien et appui auprès des collectivités.

Cette convention est conclue pour une période de 36 mois, soit du 1er janvier 2025 au 31 Décembre 2027.
La participation pour l'année 2025, est fixée à 7 000 € pour la CCMDL (50%) et 7 000 € pour le SOL (50%).

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Vice-Président,

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE la convention partenariale tripartite à conclure avec le Centre National de la Propriété Forestière et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais ;

AUTORISE le Président à la signer ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Morgan GRIFFOND

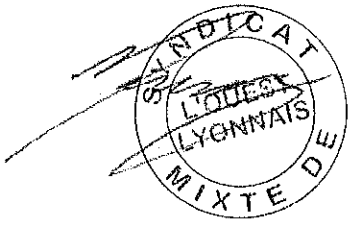

Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 069-200035046-20250513-DC_2025_19-DE